



Procès-verbal de la réunion du conseil
24 septembre 2025 à 18 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse, Sainte-Anne, le 24 septembre 2025.

OUVERTURE DE LA RÉUNION 18 h

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 9 h en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2		X
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :
Shelley Jensen, directrice générale
Nadine Vielfaure, agente législative
Hadiseh Bajelan, agente de développement

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-355
conseiller Eros
conseillère Normandeau
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 24 septembre 2025 soit adopté tel qu'il a été distribué et amendé pour inclure :

- politique de remboursement de natation sous le point Affaires nouvelles;
- réunion du DHRRNE sous le point Rapports des délégués municipaux.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-356
conseiller Sarrasin
conseillère Normandeau
IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 septembre 2025 soit adopté tel que distribué.
ADOPTÉE

FINANCES

Liste des chèques

2025-357

conseiller Stolwyk

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250283 à 20250302 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202500871 à 202500932 (inclusivement) pour la somme de 229 038,10 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX

Community Futures Triple R - 15 septembre 2025 - conseiller Sarrasin

DHNER - conseiller Ingles

À 18 h 05, le conseiller Kyle Waczko se joint à la réunion.

AFFAIRES EN COURS - Aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - aucun.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Procès-verbal de la réunion du comité plénier - 16 septembre 2025

2025-358

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité plénier du 16 septembre 2025 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE

Puits de la caserne des pompiers de Richer

2025-359

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le devis présenté par Perimeter Drilling, datée du 7 septembre 2025, pour l'installation d'un nouveau puits et d'un système de raccordement sous pression, tel que présenté, et autorise la réalisation de tous les travaux et le paiement des coûts conformément à la soumission et sur la recommandation du Comité plénier par sa résolution n° CotW-2025-39;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le budget total du projet pour le puits de la caserne de pompiers de Richer et les réparations de plomberie associées ne dépasse pas 90 000 \$.

ADOPTÉE

Réunion des dirigeants municipaux bilingues de l'AMBM - 25 septembre 2025

2025-360

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise tout conseiller à assister à la réunion des dirigeants municipaux bilingues de l'AMBM, qui se tiendra le 25 septembre 2025 à Winnipeg, tous les frais connexes étant pris en charge conformément à la recommandation du Comité plénier par sa résolution n° CotW-2025-42.

ADOPTÉE

Régradage des routes, des ponceaux et des fossés - proposition

2025-361

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le devis de WSP (dossier n° 2025CA417423) pour les services d'ingénierie liés à la conception détaillée et à la préparation des plans, puis à leur soumission à la province pour approbation, en vue des futurs travaux de drainage le long des RPS 210 et 207, comprenant le nivellement des ponceaux et des fossés, pour un coût de 13 200 \$, taxes en sus, sur la recommandation du Comité plénier par sa résolution n° CotW-2025-43.

ADOPTÉE

DÉLÉGATION(S) - aucune.

AUDIENCES - aucune.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES

Rapport du chef des pompiers - août 2025

Reçu à titre d'information.

ARRÊTÉS - Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES

Loi sur les entreprises à domicile du secteur alimentaire

L'administration demandera à l'inspecteur provincial de la santé d'assister à une prochaine réunion à titre de délégation.

Présentation sur l'engagement en matière de gestion des urgences

Reçu à titre d'information.

Analyse FFPM planification stratégique - 15 octobre 2025

2025-362

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

ATTENDU QUE le conseil a approuvé le CDEM pour faciliter la planification stratégique du développement économique et organisera un atelier FFPM avec les leaders de la communauté et les parties prenantes le 15 octobre 2025;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve tous les coûts associés, y compris la location de l'installation et les frais de repas des participants.

ADOPTÉE

District hydrographique Rivière-Rouge-Nord-Est - invitation tournée PWCP

Reçu à titre d'information.

Demande de subvention programme MB CRP

2025-363

conseiller Stolwyk

conseiller Ingles

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Sainte-Anne connaît une croissance démographique importante, ce qui accroît la nécessité de disposer d'un service d'incendie volontaire entièrement équipé;

ATTENDU QUE les changements climatiques intensifient le nombre et la gravité des catastrophes naturelles nécessitant des interventions d'urgence, soulignant la nécessité de

disposer d'un nombre suffisant de volontaires et de véhicules modernes pour pouvoir répondre de manière adéquate à ces incidents;

ATTENDU QUE le développement économique accru à travers le Canada s'accompagne d'une augmentation du volume de trafic le long des principaux corridors de transport économiques, tels que la Transcanadienne et la RPGC 12 dans la M. R. de Sainte-Anne, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les services d'incendie municipaux ruraux pour qu'ils acquièrent des outils spécialisés et des équipements modernes qui sont essentiels pour augmenter les taux de survie;

ATTENDU QUE le programme de financement MB CRP est conçu pour aider à faire progresser les infrastructures essentielles qui soutiendront les communautés en croissance et durables;

IL EST RÉSOLU QUE la M. R. de Sainte-Anne dépose une demande de subvention pour le renouvellement de notre service d'incendie, à savoir pour l'acquisition de trois véhicules modernes afin de remplacer et d'améliorer notre flotte actuelle vieillissante, et de nouvelles pinces de désincarcération, afin de garantir que notre service d'incendie soit équipé des ressources modernes nécessaires pour maintenir un niveau élevé d'intervention d'urgence et de sécurité publique.

ADOPTÉE

Session de planification stratégique - programmation

2025-364

conseiller Stolwyk

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la séance de planification stratégique pour le conseil, le D. U. L. et la direction, qui aura lieu le 5 novembre 2025 à 15 h 30 au club Young at Heart de Richer, tous les frais associés étant pris en charge.

ADOPTÉE

Réunion publique annuelle de Santé Sud - 8 octobre

2025-365

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE tous les conseillers disponibles soient autorisés à assister à la réunion publique annuelle virtuelle de Santé Sud le 8 octobre 2025.

ADOPTÉE

Politique municipale de remboursement de natation

Reporté à une réunion de la commission pour un examen plus approfondi de la politique.

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

N° de lotissement 4175-25-9113 - Bauman/M. R.

2025-366

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

ATTENDU QUE le conseil a examiné le dossier de lotissement n° 4175-25-9113, qui propose de lotir le lot 3, plan 22760, soit le 92, RPS 302S, situé dans le ¼ SE 17-8-8E dans le D. U. L. de Richer, dans la zone « RU » Résidentielle Urbaine, afin de créer deux lots résidentiels :

- projet de lot 1 : environ 7,15 acres, contenant le logement existant;
- projet de lot 2 : environ 16,6 acres, destinés à une future mise en valeur résidentielle;

ATTENDU QUE le comité du D. U. L. de Richer a recommandé l'approbation de ce lotissement par la résolution n° LUD-2025-77;

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le dossier de lotissement n° 4175-25-9113, sous réserve des conditions suivantes (note : l'ordre des conditions n'indique pas la priorité d'exécution) :

1. Que le demandeur obtienne tous les ordres de dérogation nécessaires et s'acquitter de tous les frais y afférents;
2. Qu'une déclaration de droit de passage (entente d'allée partagée) soit enregistrée pour permettre un accès partagé à partir de la RPS 302 pour les projets de lots 1 et 2;
3. Que le demandeur remplisse toutes les conditions exigées par le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba (MTI), notamment :
 - a. l'obtention d'un permis pour l'accès partagé à la RPS 302;

- b. la soumission d'un futur plan conceptuel pour la zone montrant l'accès par une nouvelle route municipale à la place de l'allée partagée;
4. Que le demandeur fournisse une copie électronique et une copie papier du plan de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba;
5. Que le demandeur fournisse un certificat d'emplacement du bâtiment pour le projet de lot 1, préparé aussi par un arpenteur-géomètre du Manitoba;
6. Que tout usage ou empiètement non conforme soit mis en conformité avec les exigences de l'Arrêté sur le zonage municipal, à la satisfaction du cadre désigné;
7. Que les droits administratifs de lotissement de 375,00 \$ soient payés conformément à l'Arrêté n° 21-2023;
8. Qu'un prélèvement de 2 000,00 \$ par parcelle créée soit payé, soit un total de 2 000,00 \$;
9. Que tout document technique et/ou juridique relatif à ce lotissement puisse être examiné par l'ingénieur et/ou l'avocat municipal; et
10. Que tous les coûts, y compris les frais juridiques et techniques encourus par la Municipalité dans le cadre de ce lotissement, soient à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

N° de lotissement 4175-25-9108 - Nikolaj Weiss

2025-367

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

ATTENDU QUE le conseil a examiné le rapport sur le dossier de lotissement n° 4175-25-9108, proposant de lotir un terrain de ferme d'agrément d'environ 9,92 acres à partir du titre foncier existant de 50,2 acres détenu sous le numéro CT 3214534/1 dans le ¼ NO 34-8-7 EPM, dans une zone « AM » Agricole Usages Mixtes;

IL EST RÉSOLU QUE le dossier de lotissement n° 4175-25-9108 soit approuvé aux conditions suivantes (veuillez noter que l'ordre de ces conditions n'implique pas l'ordre de leur réalisation) :

1. Que le demandeur conclue une entente de mise en valeur avec la municipalité traitant, entre autres, des points suivants :
 - a. La restriction de tout logement permanent dans les 175 mètres les plus à l'est et les 250 mètres les plus au sud du lot résiduel, comme l'a recommandé la Direction des mines en raison de la proximité de gisements d'agrégats;
 - b. Que toute structure permanente soit être construite au niveau ou au-dessus de l'élévation de la route municipale 48N;
 - c. Que les caractéristiques naturelles du drainage du terrain ne soient pas modifiées d'une manière qui aurait des répercussions négatives sur les terrains adjacents;
 - d. Qu'un rapport géotechnique soit exigé pour tout nouveau bâtiment permanent;
2. Que le demandeur fournisse une copie électronique et une copie papier du plan de lotissement/d'arpentage du projet de lot et du lot résiduel, indiquant la superficie de chaque lot en acres, préparés par un arpenteur-géomètre du Manitoba;
3. Que le demandeur obtienne toutes les modifications nécessaires et paye les droits d'ordre de dérogation correspondants;
4. Que tout usage ou bâtiment non conforme soit mis en conformité avec les exigences de l'Arrêté sur le zonage municipal, à la satisfaction du cadre désigné;
5. Que les droits administratifs de lotissement de 375 \$ soient exigés conformément à l'Arrêté n° 21-2023;
6. Qu'un prélèvement de 2 000,00 \$ par parcelle créée soit exigé, soit un total de 2 000,00 \$;
7. Que l'ingénieur municipal et/ou l'avocat puissent examiner tout document technique et/ou juridique relatif à ce lotissement; et
8. Que tous les coûts, y compris les frais juridiques et d'ingénierie encourus par la Municipalité en raison de ce lotissement, soient à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

Permis de mise en valeur n° 114-25 - exploitation de bétail - Martin Bunk

2025-368

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE la demande de permis de mise en valeur n° 114-25 a été déposée pour la création d'une exploitation de bétail permise pouvant accueillir jusqu'à 79 unités animales (UA) sur la propriété située au 40091 autoroute 1E, légalement décrite comme SE23-8-7E (n° de rôle 90400.000), dans la zone « AM » Agricole Usages Mixtes;

ATTENDU QUE, en vertu de l'Arrêté n° 13-2023 sur le zonage de la Municipalité rurale de Sainte-Anne, les exploitations de bétail comptant jusqu'à 79 UA sont classées comme un usage permis dans la zone « AM »;

ATTENDU QUE le projet de mise en valeur répond à l'exigence minimale de superficie du site de 16,19 hectares (40 acres) conformément à l'Arrêté n° 13-2023 sur le zonage;

ATTENDU QUE le conseil a examiné la demande en comité plénier et a recommandé son approbation par la résolution CotW-2025-37;

IL EST DONC RÉSOLU que le conseil approuve le permis de mise en valeur n° 114-25 pour l'exploitation de bétail, sous réserve des marges de recul indiquées dans le plan d'emplacement, à savoir :

- 1 140 pieds à partir de la limite sud de la propriété,
- 1 210 pieds à partir de la limite nord de la propriété,
- 860 pieds à partir de la limite est de la propriété, et
- 902 pieds de la limite ouest de la propriété;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le demandeur soit responsable de l'obtention de toutes les autres autorisations municipales, provinciales et fédérales applicables, notamment :

- Manitoba Hydro;
- TC Energy Pipelines;
- Transports et infrastructures du Manitoba (TIM);
- et tout permis environnemental ou d'exploitation du bétail requis en vertu de la réglementation provinciale.

ADOPTÉE

M. R. de Taché - Arrêté n° 12-2025

Reçu à titre d'information.

À 18 h 55, l'agente de développement Hadiseh Bajelan quitte la réunion.

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

2025-369

conseillère Normandeau

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 7 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse

Radio-Canada - réunion de l'Hôpital Sainte-Anne avec la ministre Uzoma Asagwara

Bulletins médias ME - divers

Articles divers

Children of the Universe - information remise au conseil

Procès-verbal de la réunion du DHRRNE

ADOPTÉE

HUIS CLOS

2025-370

conseiller Eros

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa séance ordinaire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 18 h 57, pour discuter des questions d’application d’arrêtés, de questions juridiques, et de questions qui en sont à l’étape préliminaire en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉE

FIN DU HUIS CLOS

2025-371

conseiller Ingles

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 20 h 02 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu’à ce qu’elles soient abordées à une réunion publique du conseil ou d’un comité.

ADOPTÉE

Annexion Ville de Sainte-Anne

2025-372

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer l’accord révisé d’annexion de la Ville de Sainte-Anne, ainsi que les annexes A à H qui y sont associés, tels que présentés, y compris les accords révisés relatifs aux services intermunicipaux de voirie et d’incendie après l’annexion.

ADOPTÉE

Services de recyclage - appel d’offres

2025-373

conseiller Eros

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE la direction soit autorisée à finaliser le projet d’appel d’offres présenté en collaboration avec Multi-Material Stewardship Manitoba et à le diffuser aux fournisseurs de services.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-374

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

Réunion ordinaire de journée

8 octobre 2025 à 9 h

Réunion ordinaire de soirée

22 octobre 2025 à 18 h

Richard Pelletier
préfet

Shelley Jensen, CMMA
directrice générale